



Y a-t-il des limites au droit de passage ?

Par **Pasi54**, le **03/07/2016** à **12:34**

Bonjour,

Mon titre de propriété inclut un droit de passage pour un voisin dont le mur longe mon jardin. Or nous sommes en mauvais termes et cette personne s'est plusieurs fois montrée très agressive à mon égard.

Je veux bien laisser entrer des ouvriers, le maire ou ses adjoints, un huissier, le village entier et même la mère du garçon, mais pas lui.

En ai-je le droit ?

Merci pour votre aide.

PB

Par **janus2fr**, le **03/07/2016** à **13:50**

Bonjour,

Si ce voisin est propriétaire du fond dominant, c'est surtout lui qui a le droit de passage, pas le reste du village !